

Le niveau de formation et de diplôme pour obtenir un emploi : déterminant dans l'insertion des lycéens professionnels

■ **Quel que soit le niveau de formation**, obtenir le diplôme demeure déterminant dans l'insertion des jeunes. En effet, en février 2015, sept mois après la fin de leurs études professionnelles en lycée, le taux d'emploi est de 46 % pour les diplômés contre 32 % pour les jeunes qui n'ont pas obtenu le diplôme préparé.

Au total, 43 % des lycéens ont un emploi, 13 % sont inactifs et 44 % cherchent du travail.

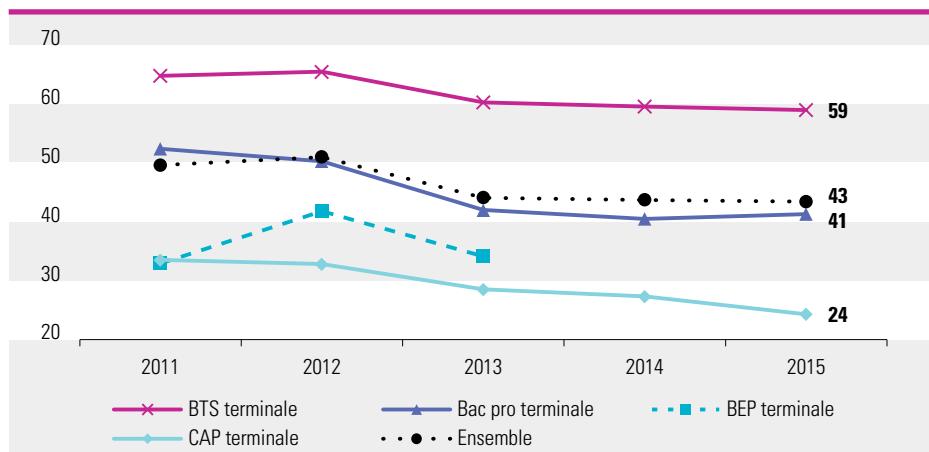
La part des lycéens en emploi est quasiment stable depuis 2013, tandis que la part des inactifs augmente de deux points.

Nathalie Marchal, DEPP-A1

■ Depuis 2013, l'insertion à court terme des jeunes sortants d'années terminales d'un cycle professionnel en lycée est stable après une forte détérioration entre 2012 et 2013 [FIGURE 1]. En moyenne, leur taux d'emploi était proche de 51 % en 2012 (BEP inclus) pour atteindre 44 % en 2013, et il se stabilise depuis à ce niveau (voir « SOURCE ET DÉFINITIONS »). Tous les niveaux de formation ont suivi cette tendance, sauf le niveau CAP qui poursuit sa baisse. À partir de 2012, les sortants de bac professionnel détiennent moins souvent le permis de conduire (42 % en 2012 contre 47 % en 2011), qui est pourtant un atout dans la recherche d'emploi (*cf. infra*). La réforme

de la voie professionnelle instaurant le bac professionnel en trois ans s'est traduite par l'arrêt progressif des sorties de BEP. En 2012 et 2013, les sorties de ce cursus ne concernaient quasiment plus que le BEP Carrières sanitaires et sociales. Le taux d'emploi en 2015 reste quasiment stable (- 0,4 point) par rapport à 2014 [FIGURE 2]. C'est pour les sortants diplômés d'un CAP que la baisse est tangible : leur taux d'emploi passe de 30 % à 27 % cette année. Pour l'ensemble des jeunes sortants de lycée, la part du chômage diminue d'un point et demi, tandis que la proportion de jeunes déclarant être inactifs augmente de 2 points.

1 – Évolution du taux d'emploi à 7 mois par classes de sortie (en %)



Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte depuis 2013, hors Guadeloupe et Toulouse en 2013). Sortants d'une année terminale de formation professionnelle (y compris BTS) en lycée, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MENESR-DEPP, enquêtes IVA 2011 à 2015.

Plus le niveau de formation est élevé, plus les chances d'obtenir un emploi rapidement sont importantes. En 2015, le taux d'emploi des jeunes est de 24 % à la sortie d'un CAP, 41 % en sortant d'un bac professionnel et 59 % pour les sortants d'un BTS.

Un taux d'emploi supérieur de 14 points pour les diplômés

Le fait d'obtenir le diplôme préparé est un atout très important pour décrocher un emploi, quel que soit le niveau de formation. Cet avantage sur le taux d'emploi sept mois après la fin de la formation est de 14 points en moyenne : 46 % des lycéens ayant obtenu le diplôme préparé sont en emploi, contre 32 % pour ceux qui n'ont pas décroché leur diplôme. L'avantage est plus fort pour les sortants de CAP que pour les sortants de BTS.

Sur 100 sortants des classes terminales du cursus suivi, 80 ont obtenu le diplôme¹ présenté cette année-là. Certains possèdent un autre diplôme, en général d'un niveau inférieur à celui préparé l'année de la sortie. Ils ont suivi alors un parcours de formation linéaire ascendant avant de sortir du système éducatif. D'autres ont connu des parcours atypiques. Par exemple, 9,6 % des sortants des classes terminales de CAP déclarent déjà détenir au moins le baccalauréat (bac professionnel 5,9 %, bac technologique ou brevet de technicien 1,8 %, bac général ou diplôme supérieur 1,9 %). Ce sont souvent des sortants de cursus de CAP en un an ou des mentions complémentaires de niveau V.

Un tiers des jeunes en emploi travaillent dans l'entreprise où ils étaient en stage

Le type d'emploi principalement occupé sept mois après la sortie du lycée est un emploi à durée déterminée (40 % des cas), auquel on peut ajouter l'intérim (15 %), le contrat de professionnalisation (9 %) et les autres emplois aidés (3 %). Au total, les deux tiers des emplois peuvent être qualifiés de temporaires (FIGURE 3). Les emplois à durée indéterminée baissent de nouveau en 2015 et s'établissent à 33 %.

¹ Cet indicateur n'est pas un taux de réussite à l'examen dans la mesure où il ne concerne que les sortants et non pas l'ensemble des inscrits aux examens.

2 – Situation au 1^{er} février 2015 des sortants de lycée selon la classe de sortie (en %)

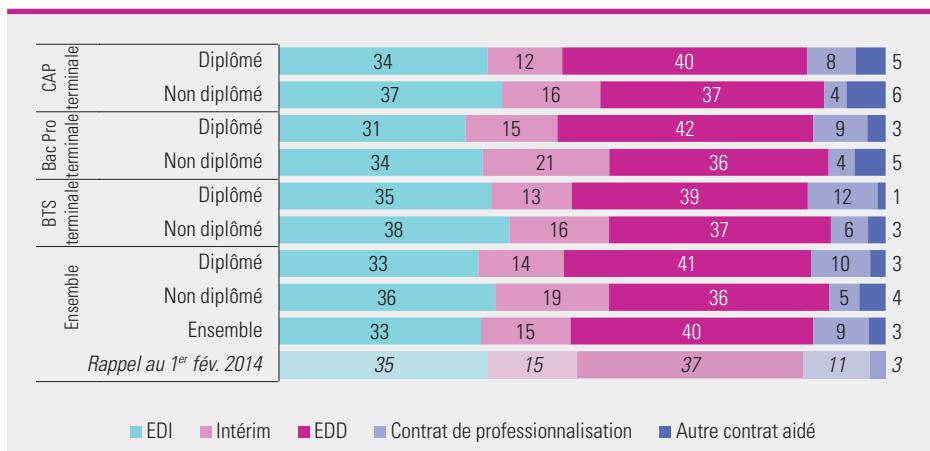
	Diplôme obtenu	En emploi	Au chômage	Inactifs	Répartition en structure
CAP terminale	Oui (78,3 %)	27,1	58,3	14,6	14,6 %
	Non (21,7 %)	14,0	61,3	24,7	4,1 %
Bac pro terminale	Oui (78,7 %)	44,3	43,1	12,6	40,5 %
	Non (21,3 %)	30,2	52,8	17,0	10,9 %
BTS terminale	Oui (83,6 %)	60,4	31,4	8,2	25,0 %
	Non (16,4 %)	52,1	36,2	11,7	4,9 %
Ensemble	Oui (80,1 %)	46,2	42,2	11,6	80,1 %
	Non (19,9 %)	32,3	50,4	17,3	19,9 %
	Ensemble	43,4	43,9	12,7	100,0 %
<i>Rappel au 1^{er} février 2014</i>		43,7	45,5	10,8	

Lecture : au 1^{er} février 2015, 27,1 % des sortants diplômés du CAP sont en emploi. 78,3 % des sortants d'une classe terminale de CAP ont obtenu leur diplôme.

Champ : France métropolitaine + DOM. Sortants d'une année terminale de formation professionnelle (y compris BTS) en lycée, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MENESR-DEPP, enquête IVA 2015.

3 – Répartition des types de contrats parmi les lycéens en emploi au 1^{er} février 2015, selon la classe de sortie (en %)



Lecture : au 1^{er} février 2015, parmi les sortants de lycée en emploi, 34 % des diplômés de CAP sont en emploi à durée indéterminée (EDI).

Champ : France métropolitaine + DOM. Sortants d'une année terminale de formation professionnelle (y compris BTS) en lycée, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MENESR-DEPP, enquêtes IVA 2015.

L'intérim concerne davantage les non-diplômés que les diplômés (19 % contre 14 %). En revanche, les contrats de professionnalisation sont plus représentés parmi les diplômés (10 % contre 5 %). Ce type de contrat est en légère baisse cette année, de 2 points. Les jeunes qui n'ont pas obtenu leur diplôme obtiennent plus souvent un emploi à durée indéterminée que les diplômés, mais il s'agit plus fréquemment d'un emploi à durée indéterminée à temps partiel.

Le travail à temps partiel s'étend (FIGURE 4, voir « en savoir plus »). Lorsqu'ils sont en emploi, 29 % des jeunes sont embauchés à temps partiel, soit 3 points de plus qu'en 2014. Cela concerne, comme pour l'ensemble des salariés, plus fortement les

jeunes femmes (40 %). Mais la part des emplois à temps partiel est également élevée pour les jeunes hommes : 19 %. Presque la moitié des emplois des jeunes filles sortant des terminales professionnelles ou de CAP sont à temps partiel. À l'issue d'un cursus en BTS, ce type d'emploi est moins fréquent : 28 % pour les anciennes lycéennes et 15 % pour les garçons.

Les études professionnelles en lycée comportent des périodes de formation en milieu professionnel obligatoires, dont la durée varie en fonction du diplôme préparé : généralement 22 semaines en bac professionnel et 16 semaines en CAP. Cela représente donc respectivement 20 % et 23 % du temps total de formation. En BTS, la durée des stages en entreprise varie

de 8 à 16 semaines selon la filière choisie. Sept mois après la fin de la formation, quand ils ont trouvé un emploi, un tiers des jeunes travaillent dans l'entreprise où ils ont effectué un stage ou, éventuellement, un job d'été. L'écart entre les diplômés et les non-diplômés est de 3 points (respectivement 34 % contre 31 %). Il est de 6 points pour les sortants de CAP (33 % contre 27 %) et de bac professionnel (35 % contre 29 %) et de un demi-point pour les sortants de BTS (33,5 % et 34 %).

Toujours des différences d'insertion entre les filles et les garçons

En février 2015, les filles sont globalement davantage en emploi que les garçons (45 % contre 42 %) sept mois après la fin des études. Le taux d'emploi des filles augmente d'un point alors que celui des garçons recule d'un point et demi. L'évolution de l'emploi par secteur de formation, avec d'un côté la production, plutôt masculine, et de l'autre les services, plutôt féminins, explique en partie la variation de l'emploi par sexe. En effet, l'insertion à court terme des lycéens est plus favorable après une formation dans le secteur des services (46 % en emploi) qu'après une formation dans celui de la production (39 % – FIGURE 5). C'était l'inverse avant la crise. La meilleure insertion professionnelle des filles est aussi due au fait qu'elles sortent avec un niveau d'études plus élevé.

Le léger repli de l'emploi observé dans le secteur de la production a comme conséquence une baisse du taux d'emploi des garçons. Mais les jeunes hommes sont moins embauchés que les jeunes filles même lorsqu'ils sortent ensemble des formations dans les services.

L'emploi des jeunes hommes est plus marqué par l'intérim. Il représente 21 %

de leurs types de contrats, contre 8 % pour les jeunes femmes. Celles-ci sont, en revanche, plus souvent en EDD (48 % contre 33 %).

Une insertion différente selon le diplôme et la spécialité préparée

L'insertion professionnelle dépend du niveau de diplôme préparé, mais aussi beaucoup de sa spécialité (FIGURE 6).

Par exemple, pour un jeune lycéen sortant de niveau CAP, le taux d'emploi peut varier de 14 % dans le commerce et la vente à 45 % dans le domaine des services aux personnes (travail social, santé).

Globalement, les formations au commerce et à la vente présentent un taux d'emploi inférieur à la moyenne (41 % contre 46 %

pour l'ensemble des services), tout comme les formations au secrétariat-communication-information (40 %). À l'inverse, les services aux personnes mènent plus souvent à l'emploi (55 %). Ce domaine connaît une transformation structurelle avec l'arrivée sur le marché du travail en juillet 2014 de la première promotion de sortants des bacs professionnels Accompagnement, soins et services à la personne. Ils sont nombreux et leur taux d'emploi est relativement élevé (51 %). Parallèlement, l'emploi à l'issue d'un bac professionnel Services de proximité vie locale baisse de 4 points. Les secteurs du transport-manutention-magasinage et de l'hôtellerie-restauration-tourisme offrent un taux d'emploi de 49 %, en légère baisse (respectivement 1,5 et 2,5 points par rapport à 2014), mais qui reste supérieur à la moyenne.

6 – Taux d'emploi au 1^{er} février 2015 selon le domaine de spécialité et la classe de sortie (en %)

		CAP terminale	Bac pro terminale	BTS terminale	Ensemble	Répartition des sortants en structure
Production	Mécanique et structures métalliques	20,2	42,1	63,8	41,0	25,3 %
	Électricité, électronique	16,1	35,5	55,1	38,0	21,1 %
	Génie civil, construction, bois	20,2	40,8	58,5	36,1	19,7 %
	Alimentation et agroalimentaire, transformation	26,1	50,3	57,8	38,1	13,5 %
	Technologies industrielles	17,3	34,6	51,0	48,7	8,5 %
	Énergie, chimie, métallurgie	19,7	40,3	60,0	43,7	7,1 %
	Matériaux souples	18,0	32,2	54,1	30,8	4,8 %
Ensemble		21,3	40,4	56,1	39,4	100,0 %
Services	Commerce, vente	13,7	37,4	60,5	41,3	29,5 %
	Services aux personnes (santé, social)	44,7	51,0	72,2	54,7	21,3 %
	Secrétariat, communication et information	22,4	29,7	51,3	40,0	14,0 %
	Finances, comptabilité	-	31,5	58,6	49,0	13,7 %
	Hôtellerie, restauration, tourisme	27,5	54,1	65,2	48,7	10,1 %
	Transport, manutention, magasinage	36,9	51,7	61,5	49,3	4,5 %
	Coiffure esthétique	30,4	47,1	67,3	41,4	3,8 %
Ensemble		27,4	41,9	60,3	46,1	100,0 %

Lecture : au 1^{er} février 2015, 20,2 % des sortants d'une terminale de CAP dans la spécialité Mécanique et structures métalliques sont en emploi. Champ : France métropolitaine + DOM. Sortants d'une année terminale de formation professionnelle (y compris BTS) en lycée, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MENESR-DEPP, enquête IVA 2015.

5 – Taux d'emploi au 1^{er} février 2015 par secteurs de formation selon le sexe et la classe de sortie (en %)

	Ensemble				Garçons		Filles	
	Garçons	Filles	Production	Services	Production	Services	Production	Services
CAP terminale	23,6	25,1	21,3	27,4	21,6	28,9	20,5	26,7
Bac pro terminale	41,0	41,6	40,4	41,9	40,8	41,4	36,9	42,1
BTS terminale	56,9	61,2	56,1	60,3	56,1	57,9	56,6	61,6
Ensemble	42,2	44,8	39,4	46,1	40,1	45,7	34,9	46,2
<i>Rappel au 1^{er} février 2014</i>	43,6	43,9	40,7	45,8	41,6	46,9	34,9	45,3

Lecture : au 1^{er} février 2015, 23,6 % des garçons sortant d'une terminale de CAP sont en emploi.

Champ : France métropolitaine + DOM. Sortants d'une année terminale de formation professionnelle (y compris BTS) en lycée, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MENESR-DEPP, enquête IVA 2015.

Dans le secteur de la production, l'emploi associé aux technologies industrielles recule de 6 points tout en restant supérieur de 10 points à la moyenne du secteur (49 % contre 39 %). Ces formations concernent principalement des BTS. En revanche, l'emploi des sortants des domaines de l'alimentation-agroalimentaire-transformation s'améliore de 5 points. La première promotion de sortants du nouveau bac professionnel Cuisine s'insère à 51 % et tire vers le haut ce domaine de formation.

Les détenteurs d'un permis de conduire sont plus souvent en emploi

Chez les jeunes sortants de lycée, plus de 20 points distinguent le taux d'emploi des jeunes qui ont leur permis (55 % en emploi) de ceux qui ne l'ont pas (34 % en emploi) (FIGURE 7, voir « en savoir plus »). L'écart est particulièrement fort pour les lycéens diplômés d'un CAP : 45 % contre 19 %. La détention du permis de conduire rend plus facile la recherche d'un emploi. Pour aider les jeunes à financer ce budget important, l'État a mis en place le permis à 1 euro par jour depuis 2005.

L'orientation suivie, selon qu'elle correspondait ou non à ce que le jeune voulait faire, peut aussi jouer sur les chances de

s'insérer professionnellement en développant, par exemple, une plus ou moins forte motivation dans la recherche d'un emploi correspondant à la formation. Ainsi, 46 % des sortants de lycée pour lesquels l'orientation correspondait à ce qu'ils voulaient faire sont en emploi sept mois après la sortie, contre 39 % de ceux dont l'orientation ne correspondait pas.

La majorité des jeunes sortants inactifs attendent une formation

L'inactivité représente globalement 13 % des situations des jeunes sortants de lycée, en hausse de 2 points par rapport à 2014. Les non-diplômés sont plus souvent dans cette situation que les diplômés (17 % contre 12 %), en particulier les sortants de CAP qui n'ont pas obtenu le diplôme (25 %). Quelques mois après la sortie du lycée, l'inactivité recouvre principalement des périodes d'attente d'une autre formation ou de transition entre l'école et la vie active. Parmi les inactifs, certains suivent un stage de formation, organisé par les structures d'aide à l'insertion professionnelle. Dans l'ensemble, un tiers des inactifs suivent ce type de stage, sept mois après le lycée. Cela concerne plus les non-diplômés (37 %) que les diplômés (33 %). Les autres inactifs

sont des jeunes qui se déclarent sans emploi et n'en recherchant pas. Les raisons évoquées sont multiples, mais majoritairement centrées sur l'attente d'une autre formation, en voie scolaire ou en alternance (48 % des inactifs). Viennent ensuite les raisons liées à un séjour à l'étranger ou pour créer une entreprise (9 %) et l'attente d'un poste qui doit commencer bientôt (9 %). Les événements familiaux sont cités par 9 % des jeunes en situation d'inactivité, des problèmes de santé par 6 % d'entre eux. Quelques-uns évoquent aussi le temps d'une année sabbatique ou le passage du permis de conduire. Les jeunes peuvent déclarer plusieurs de ces raisons. ■

en savoir plus

Insertion professionnelle : garantie Jeunes - sur le site du service public :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32700>

Retour en formation :
<http://reviensteformer.gouv.fr/>

Pour accéder aux FIGURES 4 et 7 et à des informations complémentaires, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format Excel »

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

SOURCE ET DÉFINITIONS

Source

L'enquête Insertion dans la vie active (IVA) de la DEPP existe depuis le début des années 1990. Elle rend compte de la première insertion des sortants des formations professionnelles de lycée, sept mois après la fin de leur formation initiale. Cette enquête est réalisée par les académies et les lycées publics et privés sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, quelquefois en partenariat avec les instances régionales. La collecte des informations se fait par voie postale, par téléphone ou par Internet.

L'enquête est exhaustive sur les sortants des classes terminales de formations professionnelles (BTS compris), dans toutes les spécialités de formation. Le champ national de l'enquête ne prend plus en compte les sortants des terminales technologiques depuis 2014. Mais environ la moitié des académies les interrogent de même que les sortants d'années intermédiaires de cycle. Entre 2003 et 2010, seule la moitié des formations était couverte exhaustivement chaque année. Les jeunes

ayant déclaré poursuivre des études, y compris en apprentissage, sont exclus des calculs. Le taux de réponse est cette année de 57 % sur le champ national. Les résultats présentés ici sont redressés et pondérés pour représenter au final la situation de l'ensemble des interrogés (France métropolitaine et DOM). Les sortants, peu nombreux, de classes terminales d'études comptables et financières de lycées (DECF et DESCF) sont exclus de cette analyse.

Définitions

Les sortants de lycée : sont considérés comme sortants les lycéens qui ne sont plus inscrits en formation l'année scolaire suivante et déclarent ne pas poursuivre d'études (sous statut scolaire ou d'apprenti) lors de l'enquête menée au 1^{er} février.

Taux d'emploi : nombre de sortants de lycée qui se déclarent en emploi divisé par le nombre total de sortants (qu'ils soient en emploi, au chômage ou inactifs). L'emploi regroupe les EDI, EDD, intérim, contrats de professionnalisation, et autres contrats aidés.

Emploi à durée indéterminée (EDI) : CDI, fonctionnaire, engagé dans l'armée, travaillant à son compte.

Emploi à durée déterminée (EDD) : CDD, aide familial.

Contrat de professionnalisation : contrat en alternance comptabilisé dans les emplois.

Autres contrats aidés : contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative-emploi (CIE), emploi d'avenir.

Inactifs : jeunes sortants de lycée qui sont en stage ou sans emploi et n'en recherchant pas.

CAP : sortants des classes terminales de CAP (89 % de cette catégorie en 2015) ou de mention complémentaire de niveau V (11 %).

Bac professionnel : sortants des classes terminales de baccalauréat professionnel (98 %), de mention complémentaire de niveau IV (1 %) ou de brevet des métiers d'art (BMA, 1 %).

BTS : sortants des classes terminales de BTS (98 %), de diplôme de technicien supérieur (DTS, 1 %) ou de diplôme des métiers d'arts (DMA, 1 %).

Nomenclature des spécialités : un nouveau regroupement des spécialités de la Nomenclature interministérielle des spécialités de formation (NSF) a été opéré cette année dans cette étude sur les sortants de lycée, en harmonisation avec les regroupements de l'enquête auprès des sortants d'apprentissage. ■